



# Recommandations sur le tri des déchets d'activité de soins

**Dr D. LECOINTE**

*Service d'Hygiène, Prévention et Contrôle des Infections*

*Centre Hospitalier Sud Francilien*

*Cs-3SP, Haut Conseil de la Santé Publique*

Amiens, 17 octobre 2024

# Mais à quel propos ?



## Haut Conseil de la santé publique

---

### **AVIS**

---

**relatif aux nouvelles recommandations de tri des déchets  
d'activités de soins en lien avec la révision du guide national sur  
l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux  
et assimilés (DASRIA)**

1<sup>er</sup> juin 2023

---

# C'est quoi, le HCSP ?



- Instance **indépendante** d'expertise scientifique en santé publique
- Publie **rapports ou avis d'aide à la décision publique** (300 à 400 par mandature de 4 ans) régulièrement traduits en textes réglementaires
- Répondent à **saisines** DGS ou toute autre direction d'administration centrale ou ministres, ou à **auto-saisines** sur sujets de santé publique qu'il juge prioritaire en santé publique et en santé des populations
- **Créé en 2004** ; succède au Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (datait de 1848...) et au Haut Comité de la Santé Publique (1991).



# C'est quoi, le HCSP ?



- Instance **indépendante** d'expertise scientifique

Une expertise pluridisciplinaire au service de la santé publique



LE HCSP

AVIS ET RAPPORTS

LA REVUE ADSP

Dernières mises en ligne

Valeurs repères d'aide à la gestion pour le formaldéhyde

Infections tuberculeuses latentes. Détection, prise en charge et surveillance

Mesures de prise en charge de patient infecté ou colonisé par Candida auris

Facteurs contribuant à un habitat favorable à la santé

Valeurs repères d'aide à la gestion pour l'intérêt

dossier **adsp**

## Soins de proximité : vers un exercice d'équipe

Chacun doit pouvoir avoir accès aux soins dont il a besoin dans un délai approprié. Renforcer les liens entre médecine de ville et établissements de santé garantit la qualité et l'efficacité de la prise en charge de proximité.



[Lire la suite](#)

à la une

## Recommandations sanitaires 2019 pour

Les recommandations sanitaires pour les voyageurs ont été actualisées en 2019 par le HCSP, en fonction des évolutions épidémiologiques et scientifiques.

Elles rappellent les différents risques liés aux voyages et comment s'en prévenir (vaccination, chimioprophylaxie du paludisme, protection contre les insectes, mesures d'hygiène, ...).



## Prévention de la transmission croisée des Bactéries Hautement Résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRe)

Collection Documents

# C'est quoi, le HCSP ?



<https://www.hcsp.fr>



LE HCSP

AVIS ET RAPPORTS

LA REVUE ADSP

Spécial Covid-19

accueil / avis et rapports

## Avis et rapports du HCSP

Toutes les années (15) | Toutes les langues (2) | Tous les supports (6)  
Maladies transmissibles (388) | Tous les mots-clés (571)  
**Saisissez du texte pour filtrer sur tous les textes du résultat**

388 documents

Date	Support	Titre
15/01/2021	Note	Courrier relatif aux critères d'exclusion ou d'absence d'exclusion pour un don de sang, d'organes, de tissus ou de cellules chez les sujets récemment vaccinés par un vaccin anti-Covid-19 à base d'ARN messager
17/12/2020	Avis	Avis relatif au risque de transmission du virus SARS-CoV-2 par la dispersion d'aérosols lors d'activités liées aux différents types de tabagisme et aux caractéristiques des lieux
17/12/2020	Avis	Avis complémentaire à l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 23 octobre 2020 relatif aux délais de transfert en service de soins de suite et de réadaptation ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et aux durées de maintien des précautions complémentaires d'hygiène chez un patient atteint ou ayant développé une infection à SARS-CoV-2
15/12/2020	Avis	Avis relatif aux risques des produits et pratiques de tatouage et de détatouage
09/12/2020	Avis	Avis relatif aux conditions sanitaires pour les regroupements familiaux et/ou amicaux à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19
09/12/2020	Note	Avis relatif aux conditions sanitaires pour les regroupements familiaux et/ou amicaux à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19
30/11/2020	Avis	Avis relatif à la prise en charge du corps d'une personne décédée et infectée par le SARS-CoV-2 : actualisation des recommandations
30/11/2020	Note	Avis relatif à la prise en charge du corps d'une personne décédée et infectée par le SARS-CoV-2 : actualisation des recommandations
30/11/2020	Avis	Avis relatif à l'actualisation des recommandations relatives au poolage dans le cadre du diagnostic et du dépistage du Covid-19
28/11/2020	Avis	Avis relatif à l'actualisation des mesures de prévention à appliquer aux produits issus du corps humain, produits sanguins labiles, cellules, tissus et organes dans les Antilles françaises dans une situation d'intensification de la circulation du virus de la dengue
25/11/2020	Avis	Avis relatif à l'actualisation des recommandations thérapeutiques dans le Covid-19
22/11/2020	Avis	Avis relatif à une proposition de protocole sanitaire renforcé pour les commerces dans le contexte de l'épidémie de Covid-19
21/11/2020	Avis	Avis relatif à la stratégie de prise en charge des personnes suivant l'interprétation du niveau de réplication virale par technique de RT-PCR SARS-CoV-2 ainsi que la pertinence du prélèvement nasal pour RT-PCR SARS-CoV-2
21/11/2020	Note	Avis relatif à la stratégie de prise en charge des personnes suivant l'interprétation du niveau de réplication virale par technique de RT-PCR SARS-CoV-2 ainsi que la pertinence du prélèvement nasal pour RT-PCR SARS-CoV-2
13/11/2020	Avis	Avis relatif à la prophylaxie des infections invasives à méningocoques chez les patients traités
12/11/2020	Avis	Avis relatif à la gestion des déchets d'activités de soins dans le cadre de l'épidémie de Covid-19
08/11/2020	Avis	Avis relatif à la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels de santé

# C'est quoi, le HCSP ?



Santé Publique

accueil / avis et rapports

LE HCSP AVIS ET RAPPORTS LA REVUE ADSP Spécial Covid-19

## Avis et rapports du HCSP

Toutes les années (18) Toutes les langues (2) Tous les supports (7)  
Tous les domaines (14)

Saisissez du texte pour filtrer sur tous les textes du résultat

8 documents (filtrés de 1 340 documents)

Date	Support	Titre
01/06/2023	Avis	Avis relatif aux nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins en lien avec la révision du guide national sur l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA)
01/06/2023	Annexe	Avis relatif aux nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins en lien avec la révision du guide national sur l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA)
23/04/2021	Avis	Avis relatif aux modalités d'incinération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et à la rationalisation des DASRI dans le contexte de l'épidémie de Covid-19
07/07/2020	Avis	Avis relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 modifié relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
14/02/2020	Avis	Avis relatif aux délais de traitement des DASRI perforants et à un projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 7 septembre 1999
02/07/2019	Avis	Avis relatif à la gestion des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) complexes
07/07/2017	Avis	Avis relatif à la gestion des DASRI complexes – demande d'avis sur l'opération ponctuelle de déstockage proposée par Ypsomed notamment vis-à-vis de non-conformité réglementaire pour le dispositif mylife™ Omnipod®
07/07/2017	Avis	Avis relatif à la gestion des DASRI complexes – demande d'avis sur le schéma opérationnel proposé par Abbott concernant la gestion du capteur du dispositif FreeStyle Libre

Avis et rapports Revue adsp HCSP Archives Le site hcsp.fr

<https://www.hcsp.fr>



Journée régionale  
Prévention du Risque Infectieux  
en  
Établissement de Santé



# C'est quoi, le HCSP ?



- **Missions** spécifiées dans loi de modernisation de 2016 :
  - 1) **contribuer** à élaboration, suivi annuel et évaluation pluriannuelle de la **Stratégie nationale de santé**,
  - 2) **fournir** aux pouvoirs publics, en lien avec agences sanitaires, **expertise** nécessaire à gestion risques sanitaires ainsi qu'à **conception et évaluation** politiques et stratégies prévention et sécurité sanitaire,
  - 3) **fournir** aux pouvoirs publics réflexions prospectives et conseils sur les questions de santé publique,
  - 4) **contribuer** à élaboration politique de santé de l'enfant globale et concertée.
- 4<sup>ème</sup> mandature ; **121 experts** nommés par arrêté 23 juin 2022



# C'est quoi, le HCSP ?



- **5 commissions spécialisées (Cs) :**
  - ✓ Maladies infectieuses et maladies émergentes
  - ✓ Déterminants de santé et maladies non-transmissibles
  - ✓ Risques liés à l'environnement
  - ✓ **Systeme de santé et sécurité des patients (Cs 3SP)**
  - ✓ Santé des enfants et jeunes/approche populationnelle
- **7 groupes de travail permanents (Gtp) transversaux : + GTP eau = 8**
  - ✓ Inégalités sociales et territoriales de santé
  - ✓ Stratégie nationale de santé, indicateurs
  - ✓ **Sécurité des éléments et produits issus du corps humain**
  - ✓ **Grippe, coronavirus et maladies émergentes**
  - ✓ **Déchets d'activités de soins à risque infectieux**
  - ✓ Prévention et santé dans toutes les politiques
  - ✓ Évaluation, stratégie et prospective en santé publique



# C'est quoi, le HCSP ?



- Quelques exemple de **GT** non permanents :
  - ✓ Evaluation *in itinere* de la mise en œuvre de la **Stratégie nationale de prévention des infections et de l'antibiorésistance**
  - ✓ *Bordetella parapertussis* en 2023 puis épidémie de **coqueluche** 2024
  - ✓ **Allaitement** maternel
  - ✓ Prévention – promotion de la santé et déterminants
  - ✓ **Choléra** à Mayotte
  - ✓ *Mycoplasma pneumoniae*
  - ✓ Gestion des accidents d'exposition aux **prions** (pilote)
  - ✓ Révision des recos sur la gestion des risques liés aux **BHRe** (autosaisine ; copilote)



# Composition du GTP

## Déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri)

▼ Présentation ▼ Membres ▼ Déclarations publiques d'intérêt

### Présentation

Le groupe de travail permanent Déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri) a notamment pour vocation de :

- répondre à l'ensemble des saisines relatives aux risques sanitaires liés à la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (Dasria) (emballages, entreposage, prétraitement par désinfection, traitement etc.) ;
- et d'actualiser les connaissances et rapports nationaux liés à la définition et à la gestion des Dasria.

### Membres

#### Pilote

Fabien Squinazi

#### Membres

Rémy Collomp

Luc Ferrari

Jean-François Gehanno

Didier Lecoïnte

Gilbert Mounier

Bruno Pozzetto

France Wallet

### Déclarations publiques d'intérêt

Déclarations publiques d'intérêt de Déchets d'activit

Nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins en lien avec les travaux de révision du guide national

01/08/2023

### Annexe II : Composition du groupe de travail (GT)

Fabien SQUINAZI, Président de la Cs-RE du HCSP, pilote du GT

Rémy COLLOMP, pharmacien au CHU de Nice

Luc FERRARI, membre de la Cs-RE du HCSP

Jean-François GEHANNO, professeur de médecine du travail au CHU de Rouen

Didier LECOINTE, membre de la Cs-3SP du HCSP

Gilbert MOUNIER, membre de la Cs-3SP du HCSP

Bruno POZZETTO, membre de la Cs-MIME du HCSP

France WALLET, membre de la Cs-RE du HCSP

#### Secrétariat général du HCSP

Muriel SALLENDRÉ, coordinatrice scientifique

Soizic URBAN-BOUDJELAB, coordinatrice scientifique



# La saisine...



- En date du 17 février 2023, en page 18 de l'avis

  
**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de la  
santé**  
**Direction générale des  
offres de soins**

Paris, le 17 FEV. 2023

SOUS-DIRECTION PREVENTION DES RISQUES LIES  
A L'ENVIRONNEMENT ET A L'ALIMENTATION  
BUREAU ENVIRONNEMENT EXTERIEUR ET PRODUITS CHIMIQUES  
DGS-EA1 n° 10  
Affaire suivie par : Charlie BORIES  
Tél. : 01.40.56.55.73  
Mèl. : [charlie.bories@sante.gouv.fr](mailto:charlie.bories@sante.gouv.fr)

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE ET DE LA PERFORMANCE DES ACTEURS  
DE L'OFFRE DE SOINS  
BUREAU ACCES AUX PRODUITS DE SANTE ET SECURITE DES SOINS  
DGOS-PF2 n°  
Affaire suivie par : Bast BIDAR  
Tél. : 01.40.56.52.81  
Mèl. : [bast.bidar@sante.gouv.fr](mailto:bast.bidar@sante.gouv.fr)

Nos réf. : D-22-027700

Le Directeur général de la santé,  
La Directrice générale de l'offre de soins,

Monsieur le Président du Haut Conseil de la  
santé publique

→ Saisine  
conjointe  
DGS / DGOS

**Objet** Saisine concernant des nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins en lien avec les travaux de révision du guide national sur l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA)

→ En lien  
avec révision  
d'un guide national

e régional  
Risque Infectieux  
ment de Santé



# La saisine...

## I. Contexte général de la saisine

1. Constat d'un besoin d'évolution des recommandations sur les pratiques de tri des déchets d'activités de soins

La réglementation<sup>1</sup> relative à la collecte et à l'élimination des DASRIA apporte des principes structurants connus des professionnels de santé et qui ont démontré leur efficacité en ce qui concerne la protection de la santé publique. La collecte et l'élimination des DASRIA a fait l'objet d'un guide<sup>2</sup> publié en 2009 par le ministère de la santé, sur lequel s'appuient les établissements de santé et les établissements médico-sociaux pour élaborer leurs protocoles de gestion de ces déchets, et les agences régionales de santé (ARS) pour réaliser leurs contrôles dans ce domaine. Ce guide national est un document à visée pédagogique qui contient des recommandations visant à garantir la bonne gestion des déchets d'activités de soins produits par les professionnels.

Un second guide relatif à la gestion des déchets issus de médicaments et de déchets liquides à l'attention des établissements de santé et médico-sociaux a été également publié par le ministère de la santé en 2016<sup>3</sup>.

Ces dernières années, des établissements de santé ont mis en place, avec l'appui des ARS (Pays de la Loire, PACA et Occitanie notamment<sup>4</sup>), de nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins (DAS), pouvant diverger de celles contenues dans les guides nationaux précités. Ces nouvelles recommandations locales visaient à optimiser le tri des DAS afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux portés par les établissements de santé. Ces initiatives locales peuvent induire des disparités territoriales dans les pratiques observées, et se traduisent par une diminution du volume des DASRIA et des risques potentiels associés qui inquiètent certains professionnels du secteur et notamment les collecteurs. Dans ce contexte, une actualisation du guide national de 2009 a été lancée en juillet 2022 par le ministère de la santé et de la prévention.

<sup>1</sup> Définition des DAS et des DASRIA : article R. 1335-1 du code de la santé publique -CSP), responsabilité d'élimination incombant au producteur de DASRIA (article R. 1335-2 du CSP), collecte séparée des DASRIA dès leur production (article R. 1335-5 du CSP)

<sup>2</sup> « Déchets d'activités de soins à risques, comment les éliminer ? » 2009

<sup>3</sup> « Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médico-sociaux » 2016

<sup>4</sup> Guide DASRI Cpias ARS OCCITANIE 2021

14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP  
Tél. 01 40 56 60 00 - [www.social-sante.gouv.fr](http://www.social-sante.gouv.fr)

→ Divergences  
entre guides nationaux  
et recos certains Cpias ;

inquiétudes des  
collecteurs de déchets ;

guide national  
en cours d'actualisation



# La saisine...



→ Création d'un GT pour réviser le guide national ;

## 2. Constitution d'un groupe de travail national

Un groupe de travail (GT) national piloté par la direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a été constitué avec l'ensemble des parties prenantes de la filière ainsi que la direction générale du travail (DGT), la direction de la cohésion sociale (DGCS) et la direction générale de la prévention de risques (DGPR) afin de réviser le guide national de 2009 et d'harmoniser les pratiques de tri des DAS au niveau national.

La première partie des travaux initiés en juillet 2022 est centrée sur l'évolution des pratiques de tri et aux attentes relatives à la caractérisation du risque infectieux des DASRIA. Des documents de positionnement ont, à cet égard, été produits par des membres du groupe de travail notamment la Société Française d'Hygiène Hospitalière, des Cpias et la Fédération Hospitalière de France visant à proposer une démarche d'analyse des risques réalisée par le producteur.

De son côté, la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) estime que le producteur d'un DAS doit prouver par une analyse quantitative que son déchet ne contient pas de micro-organismes pathogènes. S'il n'est pas en mesure de réaliser cette analyse quantitative, la FNADE considère que les DAS doivent être éliminés dans la même filière que les DASRIA en application du principe de précaution. Cette position fait actuellement l'objet d'une analyse juridique par la direction des affaires juridiques (DAJ) des ministères sociaux.

L'ensemble de ces contributions vous sera transmis.

**mais divergences entre SF2H, Cpias et FHF d'une part ;  
et FNADE d'autre part**



# La saisine...

## II. Questions posées au Haut conseil de la santé publique

Les évolutions de pratiques de tri, qui sont déjà mises en œuvre au sein de certains établissements de soins, et les travaux réalisés par le GT de révision du guide des DASRIA sont en faveur d'une évolution des recommandations du guide national de 2009.

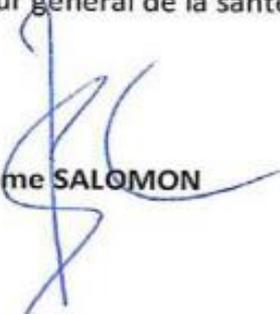
Compte tenu de ces éléments, en accord avec les membres du groupe de travail, la DGS et la DGOS souhaitent bénéficier de l'expertise du HCSP pour établir des recommandations sur la caractérisation du risque infectieux des DAS, en s'appuyant notamment sur :

- le guide technique Déchets d'activités de soins à risques de 2009,
- les positions du groupe de travail national chargé de la révision du guide sus-cité de 2009,
- les aspects réglementaires, juridiques et européens relatifs à la gestion des DASRIA,
- des auditions des différentes parties prenantes notamment des sociétés savantes et des acteurs de terrain,
- des connaissances scientifiques permettant de qualifier le caractère infectieux d'un déchet.

→ **Commande de  
DGS / DGOS**

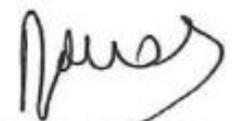
Nous souhaitons disposer de vos éléments d'analyse pour début juin 2023.

Le Directeur général de la santé



Jérôme SALOMON

La Directrice générale de l'offre de soins



Marie DAUDE

# Quelques auditions

## Annexe III : Liste des personnes/structures auditionnées

Le 20 mars 2023

- Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS)

Christine DAVID, responsable du pôle Risques Biologiques, Département Expertise et Conseil Technique

Le 7 avril 2023

- Direction générale de la santé et Direction générale de l'offre de soins

DGOS/ Sous-direction Pilotage Performance : Bast BIDAR

DGS/ Sous-direction Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation :

Charlie BORIES

Jean-Christophe COMBOROURE

Carole MERLE

Caroline PAUL

Serena TUMELERO

- Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE)

Muriel OLIVIER, déléguée générale

Thierry MEUNIER, conseiller

Youssef ERNEZ, directeur général de Proserve DASRI

- Najiby KASSIS-CHIKHANI

Praticien Hospitalier, cheffe de l'Unité de Prévention du Risque Infectieux, HEGP - Corentin Celton - Vaugirard

→ Les commanditaires



# Quelques auditions



**Le 11 avril 2023**

- **Société française de microbiologie (SFM)**

Sonia BURREL, présidente

Gérard LINA, vice-président

- **Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas) et Agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie**

Sandrine CANOUE, pharmacien hygiéniste, CPIas

Claire VERON, ingénieur sanitaire, Direction de la santé publique – Pôle régional santé environnement, ARS

- **Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)**

Brigitte FACON, ingénieur conseil, Laboratoire des Biocontaminants, Direction Régionale des Risques Professionnels / Direction des Services Techniques



# Quelques auditions

Le 12 avril 2023

- **Thibaud SEVIN**

Praticien hygiéniste, Unité d'hygiène et de prévention des infections associées aux soins (U.H.P.I.A.S), CH de Châteauroux-Le Blanc

- **Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)**

Marie-Claire VIEZ, directrice Stratégie

Le 17 avril 2023

- **Fédération hospitalière de France (FHF)**

Rudy CHOUVEL, directeur d'hôpital et Référent Déchets et transition écologique à la FHF

Philippe CARENCO, médecin hygiéniste, chef du service d'hygiène du CHU Nice, détaché à mi-temps au CPIas PACA

Chantal MIQUEL, médecin hygiéniste, cheffe du service d'hygiène du CH Perpignan

Laurence BADRIKIAN, médecin hygiéniste, CHU Clermont-Ferrand

Augustin VIARD, stagiaire FHF

- **Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)**

Emeline FLINOIS, directrice du pôle Investissements, logistique et développement durable

Le 16 mai 2023

- **Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)**

Philippe Duquenne, responsable du laboratoire de métrologie des polluants



# Les recommandations



Le HCSP recommande :

- La définition suivante pour caractériser le risque infectieux (biologique) des déchets d'activités de soins :

« Un déchet à risques infectieux (risques biologiques) correspond à un déchet d'activités de soins provenant d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes (groupes 2 à 4) (foyer infectieux<sup>4</sup> ou colonisation microbienne<sup>5</sup>). Un déchet à risque infectieux correspond aussi à un déchet d'activités de soins fortement imprégné de sang, de sécrétions ou d'excrétions avec risque d'écoulement .»<sup>6</sup>

- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (risque biologique) justifient de mesures techniques et organisationnelles sécurisées lors de leur production, de leur collecte, de leur entreposage, de leur transport et de leur traitement, afin de répondre aux exigences de santé au travail et de protection de l'environnement, ainsi que :
  - o Les déchets vulnérants présentant un risque de blessure : matériels et matériaux piquants ou coupants, destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique ;

<sup>4</sup> Foyer infectieux : multiplication, dans un site de l'organisme, d'agents biologiques pathogènes associée à des signes cliniques d'infection (évaluation clinique)

<sup>5</sup> Colonisation microbienne : multiplication, dans un site de l'organisme, d'agents biologiques pathogènes sans manifestations infectieuses cliniques associées (diagnostic microbiologique)

<sup>6</sup> Le terme "fortement imprégné" signifie que le déchet produit a été en contact avec une grande quantité de sang, de sécrétions ou d'excrétions que l'on constate au moment de la production du déchet et qui pourrait ensuite se répandre ("avec risque d'écoulement") dans le sac de déchets ménagers.

Conformité à :  
- CSP article R. 1335-1  
- Code Travail articles R. 4421-2 à -4



# Les recommandations

- Les produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption ;
  - Les déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables.
- Les déchets d'activités de soins qui ne contiennent pas ou n'ont pas été au contact avec des agents biologiques pathogènes d'un foyer de multiplication active ou qui ont perdu les propriétés de risques infectieux par un traitement de désinfection ne font pas l'objet de prescriptions particulières de collecte et d'élimination pour la prévention du risque biologique et répondent aux conditions d'élimination des déchets ménagers (déchets assimilés aux déchets ménagers). Ainsi, tous les déchets issus d'un patient présentant une infection ne sont pas à risques infectieux, sauf s'ils ont été en contact avec un foyer infectieux.

La définition des déchets d'activités de soins à risques infectieux (risque biologique) permet ainsi de classer comme « non à risque » les dispositifs médicaux à usage unique reconnaissables (impact psycho-émotionnel) qui n'ont pas été en contact avec un foyer infectieux ou un site de colonisation microbienne ou qui n'ont pas été imprégnés par une grande quantité de sang, de sécrétions ou d'excrétions et qui sont donc éliminés par la filière des déchets assimilés aux déchets ménagers.

# Et en plus...

## Le HCSP précise :

- L'adaptation nécessaire des procédures du cadre général de définition des déchets d'activités de soins à risques infectieux, proposé dans cet avis, aux spécificités des activités des professionnels de santé et de l'organisation locale des filières d'élimination des déchets ménagers ;  
La mise en place d'une information, d'une formation et d'un accompagnement des professionnels de santé et de collecte des déchets à de nouvelles procédures par des illustrations claires et didactiques, en tenant compte des actes réalisés et des organisations internes afin de favoriser le respect du circuit identifié. Des audits pourront être effectués dans une démarche d'amélioration continue.
- La nécessité de l'intégration dans la gestion des déchets du recyclage et de la valorisation des déchets ne présentant pas de risques infectieux.

**Expertise  
des EOH**

## Le HCSP rappelle :

- La responsabilité du producteur de déchets quant au tri et à l'élimination des déchets d'activités de soins ;
- Les exigences spécifiques qui sont définies pour les déchets issus des médicaments, les déchets chimiques/toxiques, radioactifs et les pièces anatomiques.

# CS3SP Commission spécialisée Système de santé et sécurité des patients

▼ Présentation ▼ Membres ▼ Déclarations publiques d'intérêt

## Présentation

La commission « Système de santé et sécurité des patients » est chargée de l'analyse des risques liés à l'organisation des soins ou à des pratiques pouvant avoir un impact sur la santé de la population.

### Membres

#### Présidente

Véronique Gilleron

#### Vice-président

Jean-Marie Januel

### Personnalités qualifiées

Ludwig Serge Aho Glélé

Didier Besombes

Stéphane Chadapaud

Marc Chanelière

Antoine Chéret

Frédérique Claudot

Hélène Cléau

Cécile Dieudonné

Anne-Paule Duarte

Pascal Forcioli

Philippe Fraisse

Stéphanie Gentile

### Membres de droit

Directeur général de l'Agence de la biomédecine

Directeur général de l'Établissement français du sang

Directeur général de l'Agence nationale de santé publique

Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

Président du collège de la Haute Autorité de santé

Maxime Gignon

Véronique Gilleron

Makhlouf Idri

Jean-Marie Januel

Hatem Kallel

Didier Lecoïnte

Marc Leone

Gilbert Mounier

Emmanuel Piednoir

Matthieu Sibé

# Merci pour votre attention